



Cette Feuille devance d'un Jour à Lyon et dans le midi, les Journaux de Paris, pour les nouvelles de Paris et du Nord; et de plusieurs jours pour les nouvelles du midi de l'Europe.

On s'abonne à Lyon, au bureau du Journal, place St-Jean, N.º 3; chez Manel, libraire, place Louis-le-Grand, N.º 20; et chez Chambet, libraire, rue Lafont; dans les départemens, chez tous les Libraires et les Directeurs de postes. Prix: pour 3 mois, 15 francs; pour 6 mois, 30 francs, et 60 francs pour l'année, franc de port pour la France; les abonnemens à l'étranger doivent 2 francs de plus par trimestre. On ne recevra que les envois francs de port. S'adresser pour ce qui concerne la rédaction, au Directeur du Journal de Lyon, place Louis-le-Grand, N.º 1, à Lyon.

LYON, 17 août.

Un enfant de 5 ans s'est noyé hier dans la Saône, entre cinq et six heures du soir, devant la place de Roanne. Retiré peu d'instans après, il était déjà sans vie, et tous les secours de l'art lui ont été vainement administrés.

AVIS.

Le sieur Blaise Dunand, ex-caporal au 70^e régiment, et en dernier lieu, soldat au 10^e régiment, et les héritiers de défunt Leonard Berthaud, de son vivant, sergent au 11^e régiment de ligne, sont invités à se présenter au secrétariat de la mairie de Lyon, à l'Hotel-de-Ville, pour affaires qui les intéressent.

— Un arrêté de M. le préfet, en date du 30 juillet dernier, nomme mesdames Angineur, Guerin, Dugas — Calas inspectrices des pensionnats dans l'arrondissement de Lyon.

— Par un autre arrêté du 31 du même mois, M. Victor Coste, notaire certificateur, à Lyon, a été nommé notaire de la préfecture.

— Hier, pour le bénéfice de M. Barqui, on a donné au théâtre des Célestins un nouveau mélodrame de M. Ducange qui vient de réclamer, par la voie des journaux, tout l'honneur des productions connues avec le seul nom d'auteur Victor.

— Les arrêts forcés, l'un des deux vaudevilles joués avant la Sorcière, est l'ouvrage de M. Adam, acteur du théâtre des Célestins, qui a obtenu en même tems un double succès comme acteur et comme auteur. Nous reviendrons sur cette représentation.

— La notice sur le formulaire recreatif de Bredin le cocu que nous avons insérée dans le journal du 3 juin dernier, se retrouve en entier dans le n.º 32 de la bibliographie de la France.

— L'Italie de lady Morgan est l'ouvrage nouveau qui fait le plus de bruit dans le monde littéraire. Déchiré par les uns, loué par les autres, il semble n'avoir point rencontré de juge impartial; voici ce qu'en dit un compatriote de l'auteur, lors de sa publication à Londres: « Ce volume paraît trop tard pour la curiosité publique, mais encore trop tôt pour la réputation de l'auteur. Si cette femme vive et spirituelle voulait se borner à écrire des romans ou des tableaux de mœurs, elle produirait des ouvrages agréables et même dignes de rester. Mais son ambition prend un essor au dessus de la portée de son talent. Sans instruction, elle discute des problèmes historiques; sans habitude de réfléchir, elle décide les questions politiques les plus graves; et, connaissant à peine la nomenclature des arts, elle juge le mérite de Raphaël, de Léonard de Vinci, comme elle jugerait de la couleur d'un ruban ou de la forme d'un chapeau. Jamais l'importance d'un sujet ne lui inspire de réserve; jamais elle ne sent son insuffisance à l'égard de quatre-vingt-dix-neuf sur cent questions. Avec tous ces défauts, elle est quelquefois éloquente; elle a souvent de l'esprit et ne tombe jamais dans la langueur ni dans l'ennui. Nous lui conseillons, avant d'écrire un nouvel in-quarto, de lire beaucoup, de penser encore davantage, et surtout de consulter un ami assez impartial pour la mettre sur ses gardes contre son amour-propre. » Le Times donne ensuite le portrait d'Alfieri comme échantillon de l'ouvrage sur l'Italie.

— On écrit de Marseille: M. Gacon, instituteur, qui dirigeait depuis quatre ans à Marseille une classe d'enseignement mutuel, forcé de se rendre à Lyon, sa ville natale, a voulu, avant de partir, donner à ses élèves une distribution extraordinaire de prix. Ce n'est pas sans regret que les parens ont appris la détermination de cet estimable professeur; mais ce qui prouve mieux encore en sa faveur, c'est l'attendrissement des élèves en apprenant son départ.

Cette séance d'adieux était en outre destinée à donner un remplaçant à M. Gacon: les connaissances, le zèle et la longue expérience de M. César Couret le rendent digne de lui succéder.

MM. Ducrow et Dubost, écuyers, tout récemment arrivés en cette ville, ont fait, dimanche, l'ouverture de leur cirque, dans un local voisin du cours Bourbon.

— La commune d'Agde a fait appel du jugement rendu par le tribunal civil de Toulouse dans l'affaire que lui a intentée le sieur Guy.

— Deux des plus fameux boxeurs de Londres, Oliver et Turner, se sont livrés, le 9 de ce mois, un grand combat. Au cinquième assaut, Turner rendait des flots de sang par les narines et par la bouche, et ses yeux meurtris, gonflés, ne pouvaient plus s'ouvrir. Voici en quels termes les papiers publics rapportent cette circonstance: « Le claret (vin de Bordeaux) coulait à

flots vermeils du nez et de la bouche de Turner, et ses yeux étaient arlequinés le plus plaisamment du monde. »

— La nouvelle de la révolution de Rio-Janeiro, que nous avons annoncée hier, est confirmée par un navire venant de cette capitale, et arrivé au Havre le 10 de ce mois. Le prince héréditaire a été admis dans le conseil de régence; mais la présidence en a été confiée à un autre.

(Extrait d'une lettre particulière.)

ANVERS, 10 août. — Je m'empresse de vous annoncer que depuis ce matin, le bruit est généralement répandu à la bourse, que le manifeste de la cour de Russie contre la Porte ottomane est parvenu à Londres. On attend la confirmation de cette nouvelle.

— On écrit de Naples: Les jésuites prennent décidément faveur ici, car le roi, par un décret du 18 de ce mois, leur a cédé l'église de Jésus avec toutes ses dépendances.

— On écrit de Madrid:

Depuis que nous avons entendu dire qu'une escadre russe a reçu ordre de se rendre dans la Méditerranée, nous craignons beaucoup de voir quelqu'un de nos ports situés sur cette mer, occupé par les forces d'une puissance dont l'ambition ne connaît pas de bornes. Ce qui augmente ces craintes, c'est que le consul russe à Alicante, qui connaît bien le pays et qui a des rapports intimes avec les habitans, est parti en toute hâte pour Saint-Petersbourg, après avoir fait plusieurs voyages à Madrid où il a eu des conférences avec le comte Bulgany, ministre plénipotentiaire de sa cour près de notre gouvernement.

Dans ces circonstances, nous avons tourné nos regards vers l'Angleterre, notre ancienne alliée, et l'alliée naturelle de tout peuple qui a conquis la liberté et qui veut la conserver. On a répandu avec profusion hier une brochure dans laquelle, en développant ces notions, on prouve que dans le cas de la plus légère hostilité de la part des Russes, la Grande-Bretagne ne peut garder la neutralité.

VUE AFFAIBLIE.

Un Brevet de Protection de S. M. LOUIS XVIII et de S. Exc. le ministre de l'intérieur vient d'être délivré sur le rapport de la faculté de médecine de Paris, pour la Poudre odorante de M. Laeyson, dont la découverte est due aux Américains. Cette Poudre garantie, a la propriété singulière de fortifier, de rétablir et de conserver la vue, sans qu'on la mette en contact avec les yeux; elle n'opère que par son odeur, qui manifeste son efficacité du moment même qu'on débouche la fiole sous les organes de la vue et de l'odorat. Outre qu'elle est un préservatif certain pour les personnes qui travaillent à la lumière, des exemples frappans et multipliés ont prouvé qu'elle rétablit la vue la plus faible (1): on peut en citer aux ministères mêmes, où elle a rétabli la vue après trente années d'usage de lunettes; et plusieurs ambassadeurs, convaincus de ses effets, l'ont envoyé aux cours étrangères. Les pièces authentiques à l'appui de ce qu'on avance se lisent chez le dépositaire M. Chambet, libraire, rue Lafont, à Lyon. Les fioles sont de 3 fr., et il y en a des doubles pour les personnes avancées en âge et pour celles qui ont presque entièrement perdu la vue. Ce Dépôt, qui a été épuisé, est approvisionné de nouveau.

(1) Nous connaissons plusieurs exemples dans cette ville.

SPECTACLES du 14 août.

GRAND-THEATRE. — On commencera à six heures. — Le Dissipateur, comédie en cinq actes et en vers, de Destouches. — MM. Valmore, Constant; Mesd. Valmore, Corinaldi, Chapon.

Second CONCERT de Mad. FAVELLI. Programme. 1.^o Ouverture à grand orchestre. 2.^o Air de Rossini, nel Turco, in Italia, chanté par Mad. Favelli. 3.^o Concerto de Flûte, exécuté par M. Donjon. 4.^o Air des Bayadères, chanté par Mad. Favelli. 5.^o Variations de Neros, pour violon, exécutées par M. Beaumann. 6.^o Air d'Othello, musique de Rossini, chanté par Mad. Favelli.

THEATRE DES CELESTINS. — On commencera à cinq heures et quart. — LE SAVETIER et le FINANCIER, vaudeville en un acte, par MM. Laurdet et Sauterre. — M. Léon; Mad. Dorsonville.

Le PARIS DE SURENNE, ou LA CLAUSE DU TESTAMENT, vaudeville en un acte, de MM. Gabriel et Philibert. — MM. Léon, St-Albin, Mesd. Dorsonville, Adam.

LA SORCIERE DE DERNCLÉUCHT, ou L'ORPHELIN ECOSSAIS, mélodrame en trois actes, par M. Victor, musique de M. Morizot. — MM. Adam, Weis, Mesd. Marigny, Dorsonville.

François Lusy, libraire, rue du Gare, (hôtel du Nord), à Lyon, a l'honneur de donner avis qu'on souscrit chez lui pour différents ouvrages, entr'autres : histoire de France par Anquetil 15 gros vol. in-18 prix 25 fr. et précis de l'histoire universelle par le même, 12 gros vol. in-18, prix 22 fr. 50 c. Les personnes qui souscriront pour les deux histoires (qui touchent à leur fin), ne les payeront que 45 fr. 50 c.

On peut toujours se procurer à la même librairie, le répertoire du théâtre français, nouvelle et jolie édition stéréotype en 67 vol. in-18 à 55 fr. l'exemplaire.

— Un jeune homme de 23 ans, qui a une bonne plume et a fait ses études, désirerait se placer dans une maison pour faire l'éducation de quelques enfans, ou dans un bureau. Il a déjà travaillé dans une administration et est muni des certificats les plus satisfaisans : S'adresser au bureau du journal, place Saint-Jean, n.º 3.

GUERRE D'ORIENT.

EXTRAIT DES JOURNAUX.

Des avis postérieurs à la date du 8 juillet, qui nous sont parvenus de Constantinople, portent qu'il y a eu des nouveaux désordres à Péra. Les janissaires asiatiques qui s'étaient contentés de casser des vitres et de tirer des coups de fusil contre les maisons des Francs, commettent journellement des désordres; et malgré les soins du divan, on craint qu'ils ne se portent aux derniers excès. Toutes les correspondances privées sont interceptées, et on craint tellement d'écrire la vérité, que cela donne lieu à mille nouvelles favorables en apparence aux Turcs, mais qui, au fond, ne prouvent que la terreur qu'ils inspirent. Au reste, les exécutions continuent, et tout ce qui reste encore de Grecs distingués passent successivement par la main du bourreau.

Une nouvelle escadre turque, mouillée sous le canon des Dardanelles, ne doit pas tarder à entrer dans la mer Egée. On craint que les Grecs, malgré leur courage, ne soient pas en mesure de résister à des bâtimens de guerre; et s'il en était ainsi, le sort des habitans de l'Archipel serait grièvement compromis.

Les Turcs sont animés d'une fureur que la superstition augmente de jour en jour; la populace seule règne; tous les jours il arrive des Turcs d'Asie, et le Grand-seigneur n'est plus que l'instrument des janissaires.

A Smyrne, les janissaires révoltés ont refusé à une frégate française de mouiller près de terre, de manière à pouvoir prêter service aux Francs; ils ont menacé de faire feu sur l'équipage si elle approchait. Les massacres continuent cependant avec autant de cruauté. Dans toutes les rues, sur tous les quais, la populace déchaînée immole ce qu'elle rencontre. Les flots de la mer roulent les corps mutilés des chrétiens de tout sexe et de tout âge, et jamais ville prise d'assaut n'a présenté un spectacle plus affreux. En un mot, la belle ville de Smyrne ne présente plus qu'un désert; pas une ame dans les rues, sur les terrasses de la Franque, ni dans les jardins. A ces malheurs sans nombre, il faut ajouter les horreurs de la famine. On ne trouve plus de pain. La récolte est encore sur pied, et l'abattement est tel qu'on ne s'occupe pas de la recueillir. Les magasins sont vides; la belle rue de Capries est absolument abandonnée. Les Turcs eux-mêmes ne sont pas d'accord entre eux.

Samos est devenue la place d'armes des insulaires insurgés qui se sont rendus maîtres de l'Archipel, et cherchent à mettre les îles grecques à l'abri d'un coup de main.

VIENNE, 3 août. — Un courrier extraordinaire expédié de Pétersbourg est arrivé hier avec des dépêches pour notre gouvernement. On les croit d'une nature très-importante, car il y a eu ce matin un conseil extraordinaire des ministres chez le prince de Metternich.

Nos troupes continuent leur mouvement de concentration sur les frontières de la Turquie, où se trouve déjà un corps d'armée considérable.

Les négociations de notre cour avec les autres grandes puissances sont toujours très-actives. L'opinion est générale ici que les hostilités contre la Turquie ne tarderont pas à commencer. On dit même que le manifeste de l'empereur de Russie sera publié d'ici à peu de jours.

Le général russe, comte de Gudowitsch, qui était arrivé ici il y a quelques jours, venant de Pétersbourg, est parti le 1.º de ce mois, pour se rendre à Paris. On a ignoré si son voyage a un but politique.

Lord Walspole continue à avoir des conférences avec le ministre des affaires étrangères prince Metternich. Il a déjà expédié plusieurs courriers à son gouvernement. Rien n'a encore transpiré sur la mission dont ce négociateur est chargé.

Le comte de Wittgenstein est arrivé le 21 juillet à Odessa. Les forces qu'il a sous son commandement s'élèvent à 120 mille hommes de toutes armes.

— On assure que le conseil aulique de guerre a donné l'ordre de mobiliser les régimens des frontières. Le dépôt d'artillerie fait confectionner, en ce moment, six millions de cartouches à fusil, ainsi qu'un nombre proportionné de gargonnes. Le comte de Golowkin, ambassadeur de Russie, engage des officiers de santé pour le compte de son gouvernement. Il leur fait des conditions très-avantageuses.

CONSTANTINOPLE. La dispersion complète des insurgés grecs en

Valachie et l'entrée des troupes turques à Jassi ont beaucoup calmé la fureur des Musulmans. Le gouvernement a constamment fait les plus grands efforts pour maintenir le bon ordre et pour protéger les Francs; ses soins paraissent devoir être bientôt couronnés d'un plein succès. Plusieurs marchés ont été rouverts aujourd'hui et on croit que les choses iront de mieux en mieux. De grandes forces maritimes sont dirigées contre les armemens grecs dans l'Archipel, qui seront d'ailleurs intimidés par les nouvelles de la Valachie. Si les affaires avec les Russes s'arrangent comme on l'espère, nous marcherons rapidement au rétablissement de notre commerce.

— Il baron Strogonoff se trouvait encore le 11 juillet à Bujuck-Déré, où il été toujours surveillé rigoureusement. Il attendait la réponse de son souverain, sur les plaintes portées contre lui par le gouvernement turc. (Le courrier chargé de cette réponse s'est embarqué à Odessa, le 10 juillet, pour Constantinople.)

— Il paraît que les Turcs négocient avec les boyards de la Valachie et de la Moldavie, qui s'étaient sauvés lors de l'invasion d'Ypsilanti, les premiers à Cronstadt, les seconds à Suchava. Les boyards désirent que la Porte n'envoie plus de Grecs dans les deux principautés, et qu'il leur soit permis, comme autrefois, d'élire l'hospodar parmi les familles nobles indigènes. On désigne même le boyard prince Bacovian, comme celui qui serait nommé hospodar pour la Valachie; mais la Porte penche vers un autre parti; c'est de nommer, sinon un pacha, du moins un mutsillini (intendant des finances turques), pour assister, au nom du Grand-seigneur, aux assemblées du divan de Bucharest et de Jassy. On s'attend à voir les boyards valaques rentrer sous peu dans leur patrie, aucun d'eux n'ayant participé à la conspiration d'Ypsilanti. Il n'en est pas de même de ceux de la Moldavie; Jassy était le point central de la conspiration. De là on correspondait avec Odessa, Trieste et le quartier de Fanar à Constantinople.

On dit que les Turcs veulent transférer le siège du gouvernement de la Moldavie à Roman, et construire une ou deux forteresses sur le Pruth, pour contenir les Moldaves.

— Cydonie n'est plus; un essaim de ces Turcs de l'Asie, affamés de rapines, qui s'y sont portés, en ont fait un monceau de cendres. On vendait les femmes de cette malheureuse cité dans le bazar de Smyrne, pe 12 à 36 piastres. Plusieurs femmes de Smyrne, enlevées dans une émeute dans la rue d'Epano Makhala, ont subi le même sort.

Le molah et l'ayant bachi ont été mis en pièces; le grand-douanier s'est sauvé; le mousselim a été forcé de céder l'administration aux janissaires, le pacha n'a échappé qu'en se disant du régiment des mutins. On assure que plusieurs villes d'Anatolie ont éprouvé le sort de Cydonie et de Smyrne. Le prétexte mis en avant par les mutins est que leurs chefs précédens favorisaient l'émigration des Grecs, et qu'ils refusaient de les abandonner à la populace; depuis quelques jours cependant, la tranquillité semble un peu rétablie.

M. David, consul de France, a montré, dans ces circonstances difficiles, un noble caractère. Il a sauvé la vie à un grand nombre de Grecs en les réfugiant chez lui. Il occupe la vaste maison Maraciny, en allant à la pointe), et lorsque les Turcs se sont présentés pour les demander, il s'est montré en uniforme, leur a dit qu'avant d'exécuter leur projet, il fallait commencer par le massacrer lui-même; qu'il ne consentirait jamais à livrer ces gens paisibles que sur un faux-conduit du pacha ou de toute autre autorité supérieure; que, pour eux, il ne les connaissait que pour des rebelles, et qu'ils eussent à se retirer. Son ton ferme, et les chaloupes qui s'étaient portées près l'échelle devant le consulat, intimidèrent cette populace et la décidèrent à se retirer.

Pour comble de maux, la peste s'est déclarée le 3 juillet, et fait des progrès effrayans. Ainsi, cette malheureuse ville se trouve à la fois dévastée par les trois fléaux de la peste, de la guerre et de la famine.

PARIS, 14 août.

S. M. a entendu la messe dans ses appartemens.

A onze heures, les ministres, les ambassadeurs des puissances étrangères, ont été introduits avec le cérémonial d'usage chez le Roi, ensuite chez Madame, les princes et S. A. R. M. me la duchesse de Berri.

Le Roi n'est pas sorti; pendant la matinée S. M. a travaillé avec M. le président du conseil des ministres.

— Hier, le prince Léopold de Saxe-Cobourg a visité le panorama d'Athènes.

— Il y a tous les soirs répétition à la salle de l'Opéra. L'ouverture aura lieu jeudi prochain.

— M. Oken, célèbre professeur de l'université d'Jena, est en ce moment à Paris où il a été accueilli avec la plus grande distinction par les savans de la capitale.

— M. Herschel, de la société royale de Londres, a passé la semaine dernière quelques jours à Dijon. Il a employé ce temps à répéter à l'Observatoire, au chène d'Observe et au Mont-Afric quelques observations barométriques.

— Hier ont eu lieu, dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, les obsèques de M. me David, épouse de notre célèbre peintre, qui habite toujours la Belgique. Beaucoup d'anciens élèves de M. David ont assisté à cette pieuse et funèbre cérémonie.

— Demain 14, la cour d'assises de Paris jugera la fille Héloïse, qui est accusée d'avoir, il y a environ deux mois, dans la rue des Vieux Augustins, donné un coup de couteau à son amant, qui en est mort le lendemain.

— On lit dans le compte d'administration de la préfecture de police qui vient d'être rendu public, que, dans le courant de 1819, il a été vendu à Paris pour :

3,165,520 f.	25 c.	de marée.
399,270	50	de poisson d'eau douce.
821,618	50	d'huitres.
7,161,402	29	de volaille et gibier.
7,105,531	1	de beurre.
3,676,302	68	d'œufs.

Il a été consommé dans la même année :

211,906	sacs	de farine.
119,268	216 sacs	de grains.
1,485,565	hectolit.	de charbon.

Il y a à Paris :

900	fiacres	qui paient 6 f. 25 c. par mois.
750	cabriolets	de l'intérieur

Et 450 cabriolets des environs, qui paient 13 f. 35 c. 1/3 par mois, pour le droit de stationner sur les places.

Le nombre des filles publiques enregistrées est de 2637 ; on en compte le double qui ne le sont pas, faute de pouvoir déterminer la ligne de démarcation entre la dissolution et la prostitution publique.

L'éclairage de la ville de Paris coûte 495,531 f. 98 c. par an, à raison d'un centime et 49/100 par heure et par bec de lumière.

Le nettoieinent des rues, l'arrosement des ponts, quais, places, boulevards, etc., est affermé 402,753 fr. 92 c. par année.

COUR D'ASSISES DE PARIS.

Suite de l'affaire du colonel Tassin et du sieur Robert.

Procès en diffamation.

M. Robert, interrogé, reconnaît, qu'il est l'auteur de l'ouvrage intitulé : *Police sous MM. Decazes, comte Anglès et baron Mounier*.

On procède à l'audition des témoins.

M. le baron Lainé, lieutenant-colonel de la gendarmerie, déclare que le 27 mars 1817, au moment de clore son rapport, le colonel Tassin, le fit appeler, et le conduisit dans la chambre du quartier-maître, en disant : Eh bien ! il est déniché. Qu'aussitôt il se rendit chez le préfet de police lui faire part de cet événement ; que M. le préfet ne lui répondit pas grand chose ; qu'à son retour et après avoir pris l'avis du colonel Tassin, ils firent assembler le conseil d'administration et mander l'intendant militaire. M. le baron Lainé ajoute que le colonel était si troublé, qu'il lui fallut présider à sa place. Il engagea les officiers à déclarer s'ils n'avaient pas fait d'emprunts au quartier-maître, et particulièrement à M. Tassin qui avait l'habitude de recevoir d'avance. Devez-vous quelque chose à la caisse ? Il répondit : 600 fr. ; sur ce que je lui observai que ses appointemens étaient de 1200 fr. par mois, il répondit : Mettez 1000 fr. Il sortit et rentra un instant après, rapportant dans un mouchoir une somme de 9000 fr. ; ce n'est que deux jours après qu'un commissaire de police se présenta pour dresser un procès-verbal ; alors la chambre n'était plus dans le même état ; j'étais malade, je signalai de confiance toutes ces pièces. Il fut question de répartir le déficit, je me réservai alors de poursuivre les coupables, si je parvenais à les découvrir. Le déficit s'élevait à 30,000 fr., je fis un rapport très-détaillé au préfet de police et j'en adressai un second à M. le ministre de la guerre. Je ne reçus aucune réponse. Je fus classé dans ce déficit pour 3000 fr. Je suis père de famille et n'ai d'autre fortune que mon épée. Le colonel nous assura qu'il emprunterait 30,000 fr. en son nom. On nous dit ensuite que la police nous donnerait cette somme sur les fonds secrets. Je consentis alors par complaisance à supporter ce déficit momentanément. Au bout de trente mois, lorsqu'il fut comblé, je fus destitué, ainsi qu'un grand nombre d'officiers, qui, comme moi, avaient fait dans le commencement des réclamations. J'appris ensuite que le quartier-maître allait au jeu et perdait de fortes sommes.

J'ai depuis réclamé contre ce déficit, j'en ai fait un mémoire que j'ai adressé aux princes et au Roi, qui m'ont fait l'honneur de m'en adresser réception. J'en ai pareillement adressé un à M. le comte Anglès, et j'attends encore son reçu. J'ai dit, je crois, et je répète que le colonel n'avait pas le droit d'enlever de l'argent de la caisse sans l'autorisation du conseil d'administration.

M. Robert : Le témoin sait d'où provenaient les 9000 fr. que porta le colonel ?

Le témoin : Non.

D. Le quartier-maître n'alla-t-il pas avant sa fuite chez M. Barot, américain, pour lui emprunter de l'argent.

R. Oui : Il lui a même avoué qu'il avait perdu beaucoup d'argent au jeu ; ce qu'il m'a redit.

D. Le colonel Tassin n'a-t-il pas été arrêté dans une maison de jeu où il faisait du tapage ? R. Oui.

Un autre témoin déclare qu'en 1817, au mois de juillet, il fit connaissance à Auvers, avec un sieur Gerard, qui depuis lui dit s'appeler Lapochette, qu'ils s'embarquèrent pour le Texas, et qu'il

ne quittait la France que pour sauver l'honneur à son colonel qui était un joueur. Le témoin est décoré et déclare vivre de l'arrière-pensée de la pension de sa croix et des souscriptions de la *Minerve*. M. Chapelain fait une déposition conforme au précédent témoin. M. le président invite le premier à apporter à la prochaine audience les pièces qui constatent ses moyens d'existence.

Un employé des jeux déclare ne pas connaître le colonel Tassin pour l'y avoir vu.

M. Lavigne, gendarme, a entendu dire que son colonel jouait beaucoup et ne s'occupait pas de la vérification des fourrages. M. Tassin : Le témoin a été chassé du corps pour mauvaise conduite. M. Robert : Le témoin est le même, qui après l'arrestation du colonel, s'aperçut que ce monstre déchirait un papier qui ne fut pas retrouvé lors de son procès. La séance est levée à six heures.

La séance est ouverte à 11 heures.

M. le colonel Tassin n'est pas présent.

M. Robert demande à la cour s'il est permis à la partie civile de ne pas paraître à l'audience ; que s'il en est ainsi, le prévenu se trouverait privé d'une partie de sa défense, puisque lors des plaidoiries, on avancerait de part et d'autre des faits qui n'ont pas été l'objet d'un débat contradictoire.

M. e Hennequin : M. Tassin est sujet à des attaques nerveuses ; les débats de la journée d'hier l'ont vivement affecté, et il n'est pas étonnant qu'il ne se trouve pas encore devant la cour. Au surplus la partie civile peut le dispenser de paraître aux débats ; elle peut refuser de répondre aux interpellations qui lui seront faites. Ainsi la présence de M. Tassin n'est pas impérieusement exigée aux débats. Cependant il se peut que le colonel Tassin arrive dans quelques minutes.

M. Robert : La question que je sou mets actuellement à la cour est entièrement neuve dans notre organisation judiciaire. Un point important doit être décidé aujourd'hui ; un autre moins important a été débattu hier ; et si sous le prétexte d'attaques de nerfs la partie civile peut se dispenser de paraître devant la cour, ce point ne pourra pas être suffisamment éclairci. Moi aussi je suis malade, et quelque grave que paraisse la responsabilité que j'ai assumée sur ma tête, je n'ai pas cru qu'il m'était permis de m'absenter. Quand il s'agit de l'honneur et du désir que tout citoyen doit avoir de se disculper devant une cour aussi auguste, toute considération tirée de la santé doit disparaître.

M. l'avocat-général : Que la présence de la partie civile soit désirable aux débats, cela est incontestable ; mais cette présence est-elle exigée sous peine de nullité de la procédure ? c'est ce que nous ne pensons pas, et c'est ce que la loi ne nous paraît pas avoir prescrit d'une manière impérative. Nous concluons donc qu'il sera passé outre aux débats.

M. Robert : Je prie la cour de remarquer que je n'ai point pris de conclusions, mais seulement j'ai fait une simple observation.

La cour, après une courte délibération, déclare en vertu de l'article 190 de la loi du 19 mai 1820, ordonne que les débats seront continués, tant en présence qu'en l'absence de la partie civile.

Plusieurs témoins dont les dépositions sont importantes sont entendus.

Le témoin Maillefer, interrogé sur plusieurs faits, dit qu'il ne sait rien. M. Robert et la partie civile veulent lui faire quelques questions. La cour déclare que le témoin ne sera pas entendu, vu que les dépositions ne reposent pas sur des faits pertinens.

Un long débat s'engage entre le sieur Robert et le témoin Courteille, membre du conseil d'administration du corps royal de la gendarmerie de Paris, relativement à la disparition du capitaine Rochette, quartier-maître du même régiment, et du déficit de 21,080 fr. qui se trouvait dans sa caisse, et dont le sieur Robert accuse M. le colonel Tassin. (La suite à demain.)

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. Londres, 11 août. Fonds publics. Actions de la Banque — 3 p. 0/0. réd. 76 1/4. — 3 p. 0/0. consol. 75 5/8. — 3 1/2 p. 0/0. 86 7/8. — 4 p. 0/0. 95 1/8. — 5 p. 0/0. 108 3/4. cons. à terme 75 3/4.

Le courrier qui a porté au Roi la nouvelle de la mort de la Reine, est revenu ce matin à trois heures avec des dépêches envoyées par lord Londonderry (qui se trouvait avec le Roi) à lord Liverpool. Elles sont datées du royal yacht, dans les eaux de Holyead, à deux heures, jendi dernier, de sorte que le courrier a fait les deux trajets en 73 heures. (Courrier.)

— C'est par erreur que nous avons parlé hier d'une prétendue conférence entre sir George Nayler et le sous-secrétaire d'état Hobhouse, relativement au transport du corps de la Reine à Harwich. S. M. a manifesté l'intention, dans son testament, d'être enterrée à Brunswick, et le gouvernement s'est mis de suite en mesure de s'y conformer.

On a commencé à tendre en noir, hier dans l'après-midi, tout le vestibule et l'entrée de Brandenburg House ; aujourd'hui, vers midi, l'opération était bien avancée. Demain et après demain le corps sera exposé dans une salle au rez-de-chaussée, tendue de noir ; le cercueil sera surmonté d'un dais. La salle, ornée de divers embellissemens, sera éclairée par une grande quantité de bougies.

Inscription que portera le cercueil de S. M.

Depositum

Serenissimæ Principissæ

Carolinæ Amelæ Elisabethæ,

Dei gratia Reginæ consortis,

Augustissimi potentissimi Monarchæ

Georgi quarti,

Dei gratia Britanniarum Regis fidei

Defensoris Regis Hannoveræ ac Brunsvici,

Ac Luneburgi ducis,

Obiit VII die mensis augusti,

Anno Domini MDCCCXXI. ætatis suæ LIV.

La Reine prescrit, par son testament, de vendre Cambridge-House, et de remettre à M. Guillaume Austin le produit de la vente. Il paraît que ses hommes de loi ont été d'avis que le gouvernement lui devait une maison.

Elle laisse également à M. Guillaume Austin, toutes ses prétentions aux biens de sa mère, la duchesse de Brunswick; quel qu'en soit le montant, elle le fait son légataire universel.

Elle donne à un négociant de Londres, auquel elle devait 4,300 livres sterlings, une boîte cachetée, que l'on présume contenir ses diamans.

Elle lègue 500 livres à lord Hood, et autant à Lady-Hood.

Elle donne son portrait à Lady-Anne Hamilton, au marquis Antaldi, à M. Fedici et à M. Guillaume Austin.

Elle fait présent de sa voiture et de son portrait au docteur Lushington.

Enfin, elle laisse son barouche et son linge à Hieronymus; et à la sœur de Dumont, toute sa garde-robe.

Le testament ne parle pas des biens d'Italie; la reine ayant déjà pris à cet égard des arrangements pardevant notaire.

Elle demande aussi par son testament qu'on n'ouvre pas son corps, et qu'on ne l'expose point sur un lit d'apparat, mais qu'on l'enterre à côté de son père et de son frère à Brunswick, où il devra être achevé sous trois jours. Elle désire qu'on mette sur sa tombe l'épithète suivante :

« A la mémoire de Caroline de Brunswick, reine-martyr d'Angleterre. »

Au testament sont annexés deux codicilles pleins de témoignages d'affection pour ses domestiques.

La reine a été mise jeudi dernier dans un cercueil de bois de cèdre qui a été placé hier dans un deuxième cercueil de plomb en présence de l'échevin Wood et de quelques-uns des premiers domestiques de S. M.; puis le tout a été recouvert d'un drap noir. On assure que le corps n'était point aussi changé qu'on aurait dû s'y attendre en conséquence de la maladie de la reine.

Tous les gens de la maison de la feuë reine restent toujours à Brandenbourg-House, ainsi que la plupart des étrangers qui étaient venus voir la reine peu de jours avant sa maladie; mais ils se disposent tous à s'en aller.

Dimanche dernier, Sa Majesté témoigna le désir de recevoir les sacrements; mais l'ecclésiastique de la paroisse ne pouvant les administrer sans la permission de son supérieur, la cérémonie fut remise au lendemain; alors, la reine souffrant beaucoup, par l'effet de quelques potions, l'ecclésiastique s'en fut avec l'intention de repasser le jour suivant; ce jour là, S. M. ayant eu, dit-on, une rechute inquiétante, on ne jugea pas convenable de la déranger. (Tiré de plusieurs journaux du matin.)

ITALIE. — VENISE, 4 août. — Des lettres d'Odessa du 17 juillet, arrivées avant-hier par voie extraordinaire, donnent des nouvelles fraîches de Constantinople; on commençait à y respirer. Les familles grecques qui étaient échappées au massacre, avaient obtenu la permission de s'embarquer.

Une flotte turque de trente bâtimens de diverses grandeurs était sortie du canal.

Les navires marchands, chargés de bled, restaient encore sous le séquestre.

TURIN, 9 août. — Le général Ouwaroff, adjudant-général de S. M. l'empereur de Russie, s'est arrêté quelques jours dans cette capitale.

Avant-hier, notre garnison a manœuvré en sa présence.

FROSINONE (Etats romains), 20 juillet. — La bande de S. Lorenzo n'existe plus. Vallesirosso Thomaso de Gerolamo, qui en était le chef, a été tué, la nuit passée, par son camarade Vincent Thomaso, qui, en vertu de l'article 24 de l'édit du 27 juillet de cette année, a ainsi gagné l'impunité; la bande s'est dispersée.

Les autorités et les citoyens s'efforçant à l'envi de procurer l'arrestation de ces misérables, nous espérons être bientôt entièrement débarrassés de ce fléau qui a si long-temps désolé nos belles contrées.

TURIN, 7 août. — S. M. a permis à M. le général comte d'Andezeno, d'accepter la dignité de grand-croix de l'ordre royal et militaire de St-Louis, que S. M. le Roi de France a daigné lui conférer comme un témoignage de sa satisfaction de la belle conduite que ce général a tenue en Savoie, à l'époque de la révolution du mois de mars passé.

Voici le texte de la lettre que M. le ministre de la guerre de France vient d'adresser à cette occasion, à M. le comte d'Andezeno.

Je me trouve heureux de pouvoir vous annoncer que le Roi a daigné vous donner une preuve de sa haute estime en

vous nommant grand-croix de l'ordre royal et militaire de St-Louis.

Sa Majesté me charge de vous faire connaître qu'elle a su apprécier la noble conduite que vous avez tenue dans l'intérêt de votre auguste Souverain et qui a si puissamment contribué au rétablissement de l'ordre dans le Piémont, et au maintien de la tranquillité dans les départemens de l'Est du royaume de France.

Je viens d'adresser à M. le baron Pasquier, ministre des affaires étrangères, les enseignes de la dignité de grand-croix, avec invitation de vous les faire parvenir.

J'ai l'honneur d'être, etc, etc.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

Washington, 12 juillet.

Le marquis de Londonderry ayant invité notre gouvernement à se réunir au gouvernement anglais pour empêcher la continuation au commerce des esclaves, et le président ayant renvoyé cette invitation au Congrès vers la fin de la dernière session, une commission fut nommée afin de faire un rapport à ce sujet. Ce n'est qu'à présent que ce rapport est rendu public. On y voit que le Congrès désire beaucoup qu'on trouve le moyen de supprimer totalement ce commerce, et le moyen de la visite réciproque des navires est présenté comme pouvant, faute d'autres, être adopté à de certaines conditions. Le rapport se termine par la résolution suivante :

« Résolu par le sénat et la chambre des représentans des Etats-Unis d'Amérique, assemblés en Congrès, que le président des Etats-Unis sera invité à faire tels arrangemens qu'il jugera convenables, avec une ou plusieurs puissances maritimes de l'Europe, pour l'abolition effective du commerce des esclaves. »

— Le président, qui a été assez gravement malade, se trouve assez bien rétabli pour avoir pu se rendre à sa maison de campagne en Virginie.

— Les dernières nouvelles de la Vera-Cruz portent que le colonel Keria, à la tête de 3000 hommes d'infanterie et de 500 chevaux, est entré dans Cordoue où il a fait prisonniers les insurgés Ramirez, Guerrero et Sta Anna. Le colonel Cruz était parti de Guadalupe avec 3000 hommes pour se mettre à la poursuite d'Iturbide, qui manœuvrait du côté de Bajío.

CADIX, le 27 juillet. — On commence aujourd'hui à San Fernando la confrontation des témoins avec les prévenus des massacres de mars, voici bien long-tems que nous nous croyons toujours à la veille de voir se terminer ce fameux procès, dont l'acte d'accusation est divisé en plusieurs volumes.

Dans le moment où je vous écris tous les négocians se réunissent à l'Hôtel-de-Ville, à l'effet de répartir entr'eux les lots du nouvel emprunt.

— Une lettre particulière de la Vera Cruz, en date du 5 juin, contient ce qui suit : « La correspondance étant interceptée avec le Mexique, nous n'avons pas de nouvelles de cette contrée, chaque jour notre condition devient de plus en plus gênante, et si nous ne recevons pas de l'extérieur les prompts secours que nous avons sollicité ou que le vice-roi n'arrive pas avec sa flotte, nous ne savons quel sera le triste résultat de notre pénible situation. »

Les 27 et 28 de ce mois, on commencera à Séville la procédure contre le général Grimarest et Consort, le nommé Frès Panès a été condamné à mort; la tête de ce bandit sera exposée sur une des portes de la ville.

BIENS A L'ETRANGER.

GRANDE LOTERIE

Des sept terres de Zickau, Wolschcow, Kogschitz, strunkau, Libietitz, Prestanitz et Oberstankau, Situées en Bohême.

Avec l'autorisation de S. M. l'empereur d'Autriche, on jouera par forme de loterie, sept domaines situés dans le cercle de Prachin, royaume de Bohême, à seize milles de la capitale de Prague.

Les biens dont la désamortisation se trouve en tête de la présente annonce, sont situés dans une contrée riante, entourées de villes commerciales; ils comprennent douze villages, deux châteaux seigneuriaux, sept métairies, plusieurs fabriques et moulins; leur judiciaire est de 896,755 florins.

Le gagnant sera mis en possession de ces terres franchises de dettes et d'hypothèques, et il lui sera compté en outre une somme de 20,000 florins valeur de Vienne en numéraire. Outre ce gain principal, il y en aura encore 4,615 secondaires, parmi lesquels se trouvent des primes de fl. 50,000, 25,000, 10,000, jusqu'à fl. 15, qui s'élèvent ensemble à la somme de 221,635 florins valeur de Vienne.

Le tirage aura définitivement lieu à Vienne, le 1 octobre 1821, en présence des autorités compétentes.

On peut avoir chez le soussigné, jusqu'au jour du tirage, des billets à 20 fr chacun, ainsi que le prospectus français qui donnera tous les renseignements ultérieurs. Le soussigné s'engage à informer promptement du sort de leurs billets les personnes qui lui feront l'honneur de s'adresser directement à lui, en outre, il aura l'honneur de faire connaître en temps utile, par la voie de ce journal, les numéros qui auront obtenu les primes principales. Le payement des billets pourroit se faire en traite sur Paris, Lyon, Bordeaux ou toute autre ville commerciale de France et de l'étranger.

On prie d'affranchir les lettres et les remises.

W. H. Reinganum, banquier, rue Zeil, n.° 13, à Francfort. M.

EFFETS PUBLICS du 14 août 1821

Cinq pourcent cons. j. du 22 Mars 1821. — 88 f. 25 c. 15 c. 20 c. 25 c. 30 c. 25 c. 30 c.

Reconn. de liq. au p. j. du 22 mars 1821. — 99 f. 98 f. 95 c. 99 f. 98 f. 90 c. 99 f. 95 c. 99 f.

Act. de la Banque de Fr. J. du 1. er janvier 1821. — 1547 f. 50 c.